



Avec le soutien de Wallonie



Service public
de Wallonie

APPEL À CONTRIBUTIONS (prolongation jusqu'au 31 mars 2012) Colloque international sur la communication publique

« La communication publique en tension »

**Bruxelles, Hôpital Militaire Reine Astrid, 16 Octobre 2012
En pré-conférence d'EuropCom 2012**

La communication publique est en plein essor et ce à tous les niveaux de pouvoir : local, régional, territorial, fédéral, national, ou européen. Elle connaît une certaine reconnaissance qui se traduit, notamment, par une professionnalisation des communicateurs du secteur. Ses pratiques, ses enjeux, ses contraintes restent néanmoins peu connus et peu étudiés.

L'objectif de ce colloque est de renforcer le débat académique et professionnel sur une série de tensions qui constituent les enjeux spécifiques et contemporains de la communication publique. La tension est synonyme d'équilibre instable, de flux d'énergie, de questionnement entre deux pôles d'idées, de rôles, de concepts et de faits. Elle peut se voir sous un angle positif où la tension parce qu'elle questionne le *statut quo* est source de créativité ou d'innovation. Elle peut aussi se voir sous une forme plus critique où la tension se conçoit comme une lutte entre dominant-dominé afin de préserver ou d'améliorer sa position sociale. La tension n'implique pas nécessairement un perdant ou un gagnant. Elle peut être contingente et implique alors une nécessité de collaboration et de coordination afin de maintenir un équilibre précaire.

Huit tensions, huit ateliers

1. Les relations entre le communicateur et le dirigeant

Les professionnels de la communication publique revendiquent une implication de plus en plus forte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Dans quelle mesure les responsables publics à tous les niveaux sont-ils disposés à faire droit à de telles revendications ? La communication publique est-elle perçue comme un simple support promotionnel pour l'institution ou plutôt, comme un outil actif de mise en œuvre des politiques institutionnelles ?

2. La gestion du risque, entre retenue et créativité

Quelle place occupe le risque dans la communication publique ? En regard de la communication telle qu'elle se pratique dans le secteur « privé », jusqu'où la communication publique peut-elle pousser les frontières de la créativité ? Avec quels risques et quelles responsabilités ?

3. Information pertinente et surinformation

Comment assurer la qualité d'une communication, comment produire une information compréhensible, accessible et complète, tout en évitant la cacophonie ? La multiplicité des émetteurs (par leur nature : politique ou sociale et par leur champ d'action : autorités locales, régionales, centrales, parastataux, fonctionnaires individuels), la diversité des médias ont fait naître de nouvelles possibilités, mais aussi, de nouvelles contraintes pour la communication publique. Une harmonisation, une cohérence, est-elle possible entre les différents services de communication des entités publiques ?

4. Coordination entre le politique et l'administration publique

Les communicateurs sont à la fois au service des citoyens et au service des institutions et de leurs représentants. La communication publique doit tenir compte de la loi et du projet politique qui doit être mis en œuvre. Quelles



Avec le soutien de **Wallonie**



Service public
de **Wallonie**

sont les limites de cet exercice ? Détournée de sa mission sociale et utilisée à des fins de propagande, la communication publique peut-elle se muer en manipulation politique ? D'un point de vue éthique, quel est le rôle du professionnel face aux dérapages ?

5. Régulation et responsabilité

Plus que dans d'autres secteurs de la communication, les communicateurs publics se doivent de garantir la fiabilité des contenus. Le management public, de son côté, prône la transparence, la responsabilité et l'engagement. Dans le même temps, le fonctionnaire est soumis à un devoir de réserve. Comment concilier ces deux visions, ces deux cultures, celle du secret et de la transparence, celle de l'ouverture et du repli sur soi.

Par ailleurs, peut-on imaginer un socle règlementaire commun à la communication publique, alors que toute institution dispose de ses manières spécifiques de communiquer, liées à la nature de son métier (communication judiciaire, militaire, financière,...) ?

6. Transfert, partenariat ou mutation public/privé

La privatisation de grandes entreprises étatiques, l'émergence des partenariats public-privé brouillent les codes de la communication publique. Les institutions recourent également à la sous-traitance pour assurer leur mission de communication, de sorte que les spécificités de la communication publique se diluent avec les méthodes de la communication d'entreprise. Depuis que le citoyen est considéré comme un usager-client, la communication a changé. De quelles manières les pratiques du privé ont-elles influencé la communication publique ?

7. Territoire de communication : l'affaire d'expert ou l'affaire de tous

La communication publique a gagné en légitimité dans la mesure où les citoyens exigent de leurs institutions de la transparence, de la réciprocité, de l'écoute, de l'efficacité dans la transmission des informations. Entre enjeux technique et politique, quel serait le profil d'un expert en communication publique ? Comment s'organise la profession et la formation au métier de communicateur public ? En même temps, chacun prend en charge cette communication, que ce soit le fonctionnaire qui se fait ambassadeur de son administration, ou l'usager qui contribue à orienter les activités de communication en interagissant avec les institutions. Où placer les frontières des territoires de la communication ?

8. Médias traditionnels et médias sociaux / hyperréactivité vs réflexivité

La dernière décennie est celle de l'explosion d'Internet et notamment des médias sociaux. Sirène de la modernité ou réelle valeur ajoutée ? Comment l'administration se positionne-t-elle par rapport à ces instruments ? Comment s'insèrent-ils dans une politique de communication ? Ces médias sociaux creusent-ils le fossé numérique ? Comment déjouer le piège de la dépersonnalisation du service public ?



Avec le soutien de Wallonie



Modalités

Ce colloque souhaite rapprocher les académiques des professionnels. En conséquence :

- Les contributions d'équipes d'auteurs mixtes académique et praticien seront privilégiées.
- Afin de favoriser le dialogue entre universitaire et praticien, nous proposons à ceux qui le souhaitent de soumettre des projets de collaboration. L'idée pour l'académique est d'accéder à un terrain ou une administration ayant une initiative ou une problématique intéressante à traiter ou encore de trouver un académique qui peut offrir un regard extérieur sur un processus en cours dans une organisation. Pour participer à la bourse d'échange : email du colloque cicp@uclouvain-mons.be

Calendrier & informations pratiques

- 31 mars 2012 avant minuit : Soumission d'un résumé de maximum 1000 mots (hors bibliographie) à l'adresse cicp@uclouvain-mons.be. La soumission sera précédée d'une page de garde reprenant : le nom et le prénom du ou des auteurs / contributeurs ; les titres, fonctions et institutions des auteurs / contributeurs ; les coordonnées : adresse postale, téléphone, fax, courrier électronique ;
- 30 mai 2012 : Réponse du comité scientifique
- 1^{er} juillet 2012 : Ouverture des inscriptions
- 1^{er} septembre 2012 : Soumission de la communication complète à l'adresse cicp@uclouvain-mons.be. Voir les recommandations aux auteurs sur le site du CERAP (<http://www.cerap.be/spip.php?article6>)
- Une traduction simultanée Français-Néerlandais/ Néerlandais-Français est prévue pour les communications orales.
- Les communications présentées seront susceptibles de faire l'objet d'une publication dans la revue **Pyramides** (Revue du Cerap). La date de la soumission pour publication est fixée au 15 décembre 2012.

Comité scientifique

Dominique Bessières (U. de Lille 2)	Béatrice Jalenques-Vigouroux (INSA Toulouse)
Géraldine Bomal (Police Fédérale Belge)	Patrice de la Broise (U de Lille 3)
Maryse Carmes (U. Européenne de Bretagne)	André-A Lafrance (UdeM)
Eric Cobut (Police Fédérale Belge)	Hubert Landier (U de Paris 2)
Andrea Catellani (UCL)	François Lambotte (UCL)
Olivier Chantraine (U. de Lille 3)	Jean-Paul Nassaux (CRISP)
Agnès d'Arripe (UC Lille)	Alexandre Piraux (Régie des bâtiments)
Thomas Heller (U. de Lille1)	Luc Wilkin (ULB)

Comité organisateur

Eric Cobut, Police fédérale François Lambotte, UCL Mons-LASCO Luc Wilkin, ULB-CERAP
Catherine Coyette, UCL Mons-LASCO Florence Daury, ULB-CERAP Jacques Moisse, SP de Wallonie

Les propositions de contribution ou toute demande d'informations complémentaires peuvent être adressées à cicp@uclouvain-mons.be